PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE LA PROMENADE ET DE LA RANDONNÉE (PDIPR)

Ce projet a été entrepris à l'initiative de la COMCOM, avec l'appui de l'Office du Tourisme, pour l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée en Clunisois.

Ses objectifs:

- → Itinéraires pour la marche du millénaire de St Hugues en juin 2024.
- ◆ Aller vers l'itinérance entre différentes communes en sortant des balades vertes intra communales, et pour l'Office du Tourisme, une opportunité de proposer différentes boucles à thèmes variés.

Sur la base de cartographie, notre première action a été d'arpenter les chemins afin de faire « un état des lieux », et d'apporter nos idées et annotations que nous avons présentées le 17 janvier aux représentants de la COMCOM et de l'Office du Tourisme.

Par la suite, la COMCOM analysera nos propositions, nous renverra une nouvelle cartographie à valider, et l'Office du Tourisme viendra effectuer les parcours pour les installations éventuelles de mâts de jalonnement et d'indications.

État-Civil

En Juillet 2023, nous avons accueilli avec grand plaisir Jean-Michel CHARTIER et Marjolaine OTT qui ont choisi de s'installer dans notre village, dans la « Maison Gonneaud ». Bienvenue à eux !

Nous avons à déplorer le décès de **Christine DIETRICH** le 2 novembre 2023. Elle habitait à Sigy depuis plus de 20 ans, en résidence secondaire. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Nous avons appris le décès le 22 janvier 2024 d'Anthony ROWLEY qui habita Hautecour durant de nombreuses et longues belles saisons. Nos sincères condoléances à son épouse Patricia.

EN BREF...

- Lors de la séance du 25 août, le Maire avise le Conseil de la mise en place d'un référent déontologue des élus par le Centre de gestion 71. Cette mission d'assistance et de conseils est destinée à apporter toute aide utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.
- Le SYDESL nous a fait part du **projet de renouvellement des luminaires**, **projecteurs et horloges vétustes** de la commune. Les éclairages actuels seront remplacés par des Leds. Ces travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre. La participation du Sydesl et du Fonds vert se monte à 65% du montant total. Les 35% restants seront assumés par la Commune.
 - Pour rester dans le domaine de l'électricité, il nous a été signalé que le réseau électrique de notre secteur étant très vétuste, il fallait s'attendre à de **nombreuses coupures et microcoupures** dans les prochains mois...
- Depuis le 1er janvier 2024, après dissolution du SPANC, la compétence assainissement jusqu'alors communale est transférée aux communautés de communes. Les CC du Clunisois et de Saint Cyr Mère Boitier, attachées au syndicat, ont géré le transfert des agents ainsi que la répartition de l'actif, des biens du service, des modalités de facturation et de réalisation des contrôles. Les nouveaux bureaux du service Assainissement du Clunisois sont désormais opérationnels à Salornay, zone artisanale de la Courbe, sous la responsabilité de Mme L. Plongenet. La commune a désigné 2 représentants au nouveau conseil d'exploitation : Alain Douard et Jean-Noël Gonneaud.
- On le sait, mieux vaut prévenir que guérir. La ComCom propose la prescription d'un bilan de santé gratuit à toute personne de 16 à 76 ans n'en ayant pas déjà réalisé



un dans les trois ans. Dates et lieu: 19/03, 18/06, 19/11, en matinée, au quai de la Gare à Cluny. Le bilan contient une prise de sang (test VIH possible), des tests de vision et d'audition, un électrocardiogramme et un examen clinique par un médecin. Transport possiblement assuré par la Comcom. Vous êtes intéressé.e ? Les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire à contact@enclunisois.fr ou en appelant le 03 85 20 00 11.

- Au conseil municipal du 17 novembre, il a été décidé de souscrire un nouvel emprunt bancaire d'un montant de 70 000 €, sur une durée de 10 ans, afin de se garder une capacité financière suffisante pour les projets d'investissement futurs (rénovation du gros bâtiment communal).
- Nous avons également accordé, à titre tout à fait exceptionnel, une petite aide financière à l'école de Salornay pour l'accompagnement des élèves du CM à l'Assemblée nationale.
- Le schéma directeur des itinéraires de randonnée en Clunisois qui est en train de s'élaborer va (re)définir les chemins inscrits à Sigy. Si la signalisation des chemins sera financée par la CCC, leur entretien reviendra à la commune. Des journées citoyennes pour ce faire seront à organiser...
- Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2024 on ne peut plus jeter ses bio-déchets dans le bac gris (cf. Page Sirtom du Bulletin). N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et réflexions à ce sujet!
- Le dernier trimestre 2023 a été consacré à l'élaboration d'un zonage de production d'énergies renouvelables possible sur notre commune, selon la demande de l'État faite aux maires dans le cadre de la loi APER. Le 12 décembre, le Conseil municipal animait une réunion publique à laquelle 16 personnes ont répondu présent ; l'occasion de s'informer et d'entamer d'intéressantes discussions à propos de la transition écologique.



Pluies de décembre : à la faveur des étangs éphémères créés par la Guye, **trois cygnes** ont fait étape à Sigy. L'Écho remercie les reporters à l'affût de nous partager ces instants de poésie (cf. aussi page 15).



RÉUNION PUBLIQUE DU 12 DÉCEMBRE 2023 : DE LA LOI « APER » AUX « ZAER » À DÉFINIR POUR SIGY

APER: c'est une loi qui vise l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables en France.

Le ministère de la Transition écologique déroule cette loi selon 3 grands axes :

- la souveraineté énergétique (cela fait notamment suite à l'arrêt de fourniture du gaz russe à l'occasion du conflit russoukrainien)
- la lutte contre le dérèglement climatique (sécheresses à répétition, assèchement des nappes phréatiques, fonte des glaces, disparition d'une partie de notre biodiversité...).
- la compétitivité pour nos entreprises. La France présente en effet un grand retard de production d'énergies renouvelables par rapport aux autres pays européens. L'objectif annoncé est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Notre Communauté de communes a adopté un « Projet du Territoire » respectueux de l'environnement, qui a notamment permis de faire des études sur nos émissions de gaz à effet de serre en Clunisois. D'environ 10 T/an/pers. en 2010, elles atteignent 8 T/an/pers. aujourd'hui.

En 2040, l'objectif à atteindre est de 2 T d'émission de GES par an/personne!

Le gouvernement s'appuie sur 3 principes :

- sobriété
- efficacité
- usages des énergies renouvelables, en tenant compte du Plan Paysage (harmonie et équilibre des paysages).

Il nous faudra donc diminuer notre consommation d'énergie totale, et produire avec des énergies renouvelables moins polluantes.

La décarbonation des usages énergétiques doit ainsi faire partie de la réflexion préalable à tout projet.

Pour ce faire, l'État a demandé aux communes d'identifier des zones d'accélération appelées ZAER : une ZAER est une zone définie par la commune au sein de son territoire (terrains publics ou privés) pour envisager la production d'énergie verte dans un souci de diversité de ces sources d'énergie et le respect d'éventuelles contraintes.

Une ZAER permet de valoriser l'acceptabilité locale d'un projet EnR par une concertation simplifiée, et incite les « porteurs de projet » à se rapprocher de ces zones pour développer plus rapidement les projets d'énergies renouvelables, obtenant alors des facilités de financement et des aides techniques...

Après la loi APER, ont été présentés nos freins de type écologiques et patrimoniaux, ainsi que les différentes EnR envisageables à Sigy, à partir des fiches de l'Ademe.

Après l'étude de différentes cartographies, il s'avère que notre territoire communal est constitué à 70% de terrains agricoles et de forêts. Par ailleurs, notre commune est reconnue en Znieff (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1 (grand intérêt biologique et écologique avec au moins une espèce ou un habitat remarquable) et de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes).

Ces zones représentent donc des espaces protégés pour la biodiversité, flore et faune. Il est à noter également l'importance de la zone humide avec la présence de la Guye et ses débordements.

Au vu de ces réalités, il est très vite apparu que les principales possibilités d'implantation des ZAER seraient concentrées sur ou vers les habitations (bourg et hameaux):

- le BOIS-ÉNERGIE pour le chauffage, déjà largement utilisé
- les PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES pour la production d'électricité, en toiture ou au sol
- les PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES pour la production d'eau chaude, en toiture ou au sol Certains habitants possédant de ,

grandes toitures à forte potentialité semblent intéressés par le projet.

Plusieurs personnes ont salué la proposition d'achat groupé de chauffeeau solaire, qui sera certainement l'objet d'une réunion future.

Beaucoup s'interrogent sur le positionnement de l'architecte des bâtiments de France, que l'on sait pointilleux...

 la GÉOTHERMIE DE SURFACE pour du chauffage ou de la production d'eau chaude a été également évoquée.
Certains habitants sont prêts à étudier

le projet.

En outre, il est apparu qu'une ZAER pourrait éventuellement être envisagée sur une zone publique, pour la production d'électricité, avec l'installation de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES au sol ou sous ombrière sur le terrain communal du parking des Jonquilles (parcelle n°A73).

D'autres questions liées à la transition écologique sont apparues : notre sobriété en eau (en 2022, notre consommation a doublé) ou l'exemple de communes ayant diminué leur consommation d'électricité ou « collectivisé » la production de boisénergie.

À ce jour, la Commune n'a pas encore fait remonter en préfecture les « futures » ZAER de Sigy. Nous vous tiendrons évidemment informé.e.s des décisions proposées.

BIBLIOTHÈQUE



L'année 2023 a été riche en évènements.

En janvier, « La nuit de la lecture » a eu pour thème national la peur. Les bénévoles ont lu des passages de plusieurs ouvrages, puis les spectateurs, ravis mais pas trop effrayés, sont restés pour un moment convivial!

Fin mars, « Le printemps des poètes » a vu l'installation d'un petit arbre au milieu de la bibliothèque sur lequel les élèves de CE et CM ont suspendu des petits poèmes japonais, Haïkus, qu'ils avaient composés et décorés.

Le 9 juillet, « Salornay sur polar » : une rencontre autour du polar et de l'intrigue avec la présence de six auteurs locaux, une enquête au cœur du village et l'escale à jeux ont animé cette journée d'été à la chaleur terrassante !

Fin octobre, le festival sans décoder, « la cour des contes » : une enquête dans le monde des contes a été rondement menée à l'aide de tablettes numériques et de panneaux à réalité augmentée. Nous avons reçu 52 visiteurs... un franc succès!



Le premier samedi de chaque mois, un échange sympathique autour d'un livre vous est proposé de 14h30 à 16h30. Atelier ouvert à tous.

Cette année deux nouvelles bénévoles sont venues rejoindre l'équipe, dont Christine de Hautecour à Sigy. Nous les en remercions.

loraires:

Lundi 16h-18h Mercredi 10h-11h30 Jeudi 16h30-18h Samedi 10h-11h30

NOUVEAU! La Bibliothèque du Département de Saône-et-Loire (BDSL) propose **cesam71**, un **service culturel en ligne et gratuit** pour tous les habitants du département, où chacun peut profiter de milliers de ressources culturelles :

- s'informer avec la presse
- lire des romans
- écouter de la musique
- apprendre une langue
- raconter des histoires aux enfantsHoraires
- se former
- regarder des films et des documentaires
- suivre des cours en ligne

Rendez-vous sur le site www.cesam71.fr.

L'offre est illimitée avec une adhésion active à la bibliothèque de Salornay.



La lettre des infos du SIRTOM

LES FAITS « ZÉRO DÉCHET »

Le tri à la source des bio-déchets : bientôt une obligation pour tous !

À compter du 1er janvier 2024, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions pour permettre à chaque habitant de valoriser ses bio-déchets (déchets organiques et végétaux issus de l'alimentation et du jardin).

Le SIRTOM a choisi une orientation 100 % compostage. La mise en œuvre de cette loi se fera de manière progressive.

Le composteur bois vous intéresse, contactez-nous!

ZOOM SUR QUELQUES ERREURS DE TRI

◆ Dans les bennes de végétaux des déchèteries

Les végétaux issus de nos jardins peuvent être valorisés sur place (en paillage par exemple) ou être déposés en déchèterie : ils sont alors valorisés en agriculture (en litière animale et en compostage) et la présence de plastiques entraîne des pollutions non négligeables.

Les bennes de déchets verts ne doivent contenir que des végétaux.

Merci de ne pas jeter de sacs ou de pots en plastique, de métal... Merci de votre vigilance.

◆ Dans les bacs jaunes des emballages

Chaque mois, le centre de tri où sont apportées nos poubelles jaunes organise une analyse de ces poubelles. Trop souvent les agents retrouvent des indésirables (cintres, mouchoirs, piles...) qui n'ont rien à faire dans ces bacs : ce sont les refus de tri.



À nous tous d'être vigilants, la poubelle jaune est réservée aux emballages, en plastique, aluminium, acier ou cartonnettes (petit emballage en carton non brun).

Les refus de tri coûtent chaque année au SIRTOM environ 14 000 €.